

Protéger
développer
et enrichir
votre patrimoine



Prospering

Retrouvez nos rubriques patrimoniales
et notre newsletter sur www.prospering.fr

L'expertise de Prospering au service des outils de la gestion de patrimoine

edito

Alors même que "nul n'est censé ignorer la loi", on s'aperçoit, en pratique, que cet adage est difficilement applicable. Dans le cadre de sa démarche pédagogique, Prospering vous met à disposition les dernières informations fiscales et financières concernant votre patrimoine. Ce mois-ci, la nouvelle loi TEPA (Travail, emploi et pouvoir d'achat) a été publiée au journal officiel. Celle-ci modifie notamment les règles du jeu sur le plan fiscal. Nous souhaitons faire le point sur ces nouvelles mesures et en déterminer les incidences sur votre patrimoine...

- ➡ Intérêts d'emprunts
- ➡ Impôt sur la Fortune
- ➡ Donation et succession
- ➡ Bouclier fiscal

**CETTE LETTRE
A POUR OBJECTIF
DE VOUS INFORMER
SUR LES NOUVELLES
DONNÉES PATRIMONIALES
DE FAÇON CLAIRE
ET DIDACTIQUE**

*Prospering
fait le point avec vous...*

Crédits d'impôts pour les intérêts d'emprunt

BONNE NOUVELLE POUR VOS EMPRUNTS IMMOBILIERS.

Bonne nouvelle pour vos emprunts immobiliers. Comme prévu, les parlementaires ont approuvé la création d'un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts présents et à venir, contractés pour l'acquisition, la construction de la résidence principale ou la réalisation de certains travaux concomitants à l'acquisition. Le crédit d'impôt sera égal à 40 % des intérêts d'emprunts payés pour la première année et 20 % pour les 4 années suivantes.

La mesure concerne les acquisitions immobilières dont l'acte définitif aura été signé à compter du 6 mai 2007.

La réduction maximale est de 3 750 € pour une personne seule et 7 500 € pour un couple marié ou pacsé, sur les 5 premières années du prêt, ces plafonds sont augmentés de 500 € par personne à charge.

LE CONSEIL DE PROSPERING

La déductibilité pourrait être étendue aux intérêts des prêts contractés pour des gros travaux dans l'habitat, au motif que ces derniers n'ouvrent pas droit au taux réduit de TVA à 5,5%.

En revanche, vous ne pourrez profiter de cet avantage fiscal que pour des emprunts souscrits après le 21 août 2007. Avant de réaliser votre prêt, soyez vigilants en ce qui concerne le taux proposé;

PROSPERING peut vous assister dans la recherche et la négociation de votre prêt.

Exemples, pour un couple avec deux enfants empruntant 200 000 €

Durée du prêt	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
Taux d'intérêt	4,50 %	4,60 %	4,70 %	4,95 %
Crédit total sur 5 ans	7 823 €	8280 €	8 483 €	8 500 €
Taux d'intérêt, crédit d'impôt déduit	3,99 %	4,18 %	4,34 %	4,63 %
Différentiel de taux	0,51 %	0,42 %	0,36 %	0,32 %



Retrouvez nos rubriques patrimoniales
et notre newsletter sur www.prospering.fr

Les Donations et successions Des règles successorales allégées

LA LOI TEPA supprime totalement les droits de succession entre conjoints et concubins pacsés. Elle confirme aussi l'abattement de 150.000 € sur les successions en ligne directe et l'exonération fiscale de succession entre frères et sœurs vivant sous le même toit, sous certaines conditions, et crée un abattement de 150.000 € dans le cas d'une personne handicapée non héritière directe.

Pour ce qui est de la fiscalité de la donation, elle est alignée à 76 000 € pour les donations entre conjoints et partenaires pacsés et reste identique pour les héritiers en ligne directe, c'est-à-dire 150 000 €.

Bon à savoir

Les nouveaux avantages (exonération, abattements...) s'appliquent aux donations faites et successions ouvertes à compter du lendemain du jour de la publication de la loi. (soit le 23/08/2007...).

LE CONSEIL DE PROSPERING

Le recours au PACS est recommandé afin de bénéficier davantage des nouvelles règles d'imposition de la transmission du patrimoine. Néanmoins, nous attirons votre attention sur la nécessité d'accompagner le PACS d'un testament en faveur de votre partenaire.

Exemples d'économies sur les droits de succession pour un couple avec deux enfants.

	600 000 €		1 500 000 €	
Patrimoine du couple	Avant la réforme	Après la réforme	Avant la réforme	Après la réforme
Droits dus par le conjoint survivant (1)	2 740 €	0 €	38 170 €	0 €
Droits dus par chaque enfant	3 300 €	0 €	30 300 €	13 300 €
Economie globale	9070 €		72 170 €	

Bouclier Fiscal à 50 %

L'Etat remboursera désormais au contribuable la part de ses impôts (impôt sur le revenu, ISF, impôts locaux sur la résidence principale et prélèvements sociaux) supérieure à 50 % de ses revenus, au lieu de 60 % jusqu'à lors.

234 397 contribuables seraient concernés par cette mesure, mais les principaux bénéficiaires seront en réalité les personnes à faibles revenus, détenant de très gros patrimoines.

Impôt sur la fortune

MOINS D'IMMOBILIER DANS L'ISF.

Du nouveau et de bonnes surprises en ce qui concerne l'abattement sur la résidence principale, en effet, celui-ci s'élève dorénavant à 30%, au lieu de 20%, ce qui allège significativement votre ISF.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2007, 518 000 foyers ont été redevables de l'ISF, soit une hausse de près de 17 % par rapport à 2006.



INVESTISSEZ AUSSI DANS LES PME et

réduisez votre ISF, vous bénéficierez d'une économie d'impôt lorsque vous souscrirez à des parts de FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) et si vous investissez dans le capital de Petites et Moyennes Entreprises.

Tableau récapitulatif des réductions ISF

	PME	FIP
Réduction impôt	75 %	50 %
Plafond	50 000 €	10 000 €
Investissement optimal	66 666 €	20 000 €

LE CONSEIL DE PROSPERING

Les stratégies d'optimisations fiscales s'élargissent afin de profiter pleinement des effets du nouveau bouclier fiscal. Entre autres solutions à privilégier : le recours à des produits de placement générant des revenus peu voire pas fiscalisés et des stratégies patrimoniales permettant de réduire votre actif taxable à l'ISF.